

Fiche technique n° 5

Juin 2016

Numéro RPPS : identifiant unique du medecin dans l'accréditation

Le repertoire partage des professionnels de sante

Le repertoire partage des professionnels de sante (RPPS) est le fichier de reference des professionnels de sante commun aux organismes du secteur sanitaire et social francais.

Il repertorie l'ensemble des donnees d'identification, de diplomes, d'activite, de mode et de structure d'exercice de tout professionnel de sante.

Un numero unique

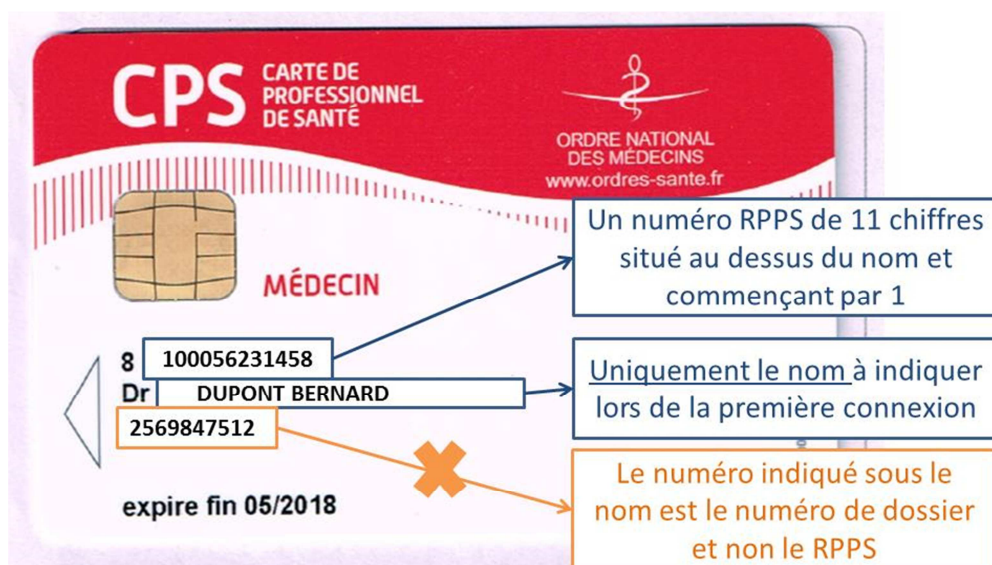
Le RPPS attribue a chaque professionnel de sante un identifiant unique, perenne et partage : le n° RPPS. Ce numero est inscrit sur les ordonnances des medecins au meme titre que le n° d'Assurance maladie.

En pratique, ce numero vous est attribue des la premiere inscription a l'Ordre des medecins. Il est conserve durant toute la vie professionnelle, quels que soient les lieux et les modes d'exercice (liberal, salarie).

La nouvelle interface informatique de l'accréditation s'appuie sur une authentification forte du medecin grace a son numero RPPS.

L'identifiant utilise par les medecins engages ou accrédites dans le SIAM 1 ne peut plus etre utilise et doit etre remplace par leur numero RPPS. C'est pourquoi, pour les medecins en activite precedemment dans le SIAM 1 au moment de sa fermeture fin avril, il existe un processus particulier de reconnexion intitule « Premiere connexion des medecins deja engages ou accrédites ».

Retrouver son N° RPPS sur sa carte de professionnel de sante :



Ou sur le site du conseil national de l'ordre des medecins :
<https://www.conseil-national.medecin.fr/annuaire>